cun plan d'ensemble n'est actuellement à l'étude. Il estime toutefois que l'enseignement industriel doit ressortir à un seul ministère, c'est indispensable pour assurer le développement de cet enseignement si important.

Le gouvernement à beaucoup à faire dans cette voie, il doit soutenir les efforts des départements et des villes. Il est donc très favorable au projet de loi concernant l'école de Roubaix. M. Lyonnais demande que cette école, étant nationale, puisse recevoir des élèves étrangers à la région du Nord. M. Proust répond qu'avant tous autres élèves, la ville de Roubaix qui s'est imposée d'énormes sacrifices doit recevoir les élèves de la région.

Rien n'empêchera cependant l'Etat d'accorder à d'autres élèves la faculté de profiter de l'enseignement de l'école industrielle. C'est l'avis de la commission.

M. Dejardin propose que la commission administrative de l'Ecole de Roubaix soit convoquée devant la commission de la Chambre. M. de Martimprez appuie cette motion qui est acceptée.

Paris, 23 janvier.

Il est inexact que l'école nationale des Arts industriels doive être détachée du ministère de l'Instruction publique et rattachée au ministère du Commerce.

Contributions directes.— Les rôles des contributions foncières et des Portes et des Fenêtres des cantons Est et Ouest pour l'année 1886, revêtus des formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement à partir de ce jour.

« Tout contribuable qui se croira surtaxé adressera au Préfet, dans les trois premiers mois de l'émission des rôles, sa demande en décharge ou réduction. Il y joindra la quittance des termes échus de sa cotisation, sans pouvoir, sous prétexte de réclamation, différer le paiement des termes qui viendront à échoir pendant les trois mois qui suivront la réclamation, et dans lesquels elle devra être jugée définitivement.» (Loi du 21 avril 1832, art. 28.)

»Ne sont point assujetties au droits de timbre les réclamations ayant pour objet une cote moindre de 30 fr. (Idem).

« Les demandes en remise ou modération pour pertes résultant d'événement extraordinaires, doivent être présentées dans les quinze jours qui suivent l'événement. — Les demandes en remise ou modération pour chômage de manufactures et usines, et pour inhabitation de maisons, doivent être présentées dans les quinze jours lui suivent l'année ou le dernier trimestre de chômage ou d'inhabitation. (Résumé du 10 mai 1849, art. 15)»

Le pavage de la rue de la Gare est fort dangereux en temps de neige ou de verglas. Ainsi, avant-hier soir, M. Destombes, inspecteur des tramways, a glissé dans cette rue et est tombé. Il aurait pu se casser une jambe: mais heureusement il en a été quitte pour quelques contusions qui le contraindront à demeurer inactif pendant plusieurs jours.

Vols et voleurs. — Il faut enregistrer un nouveau vol « au camion »; une pièce de tissus a été volée de cette façon dans la rue de l'Union au préjudice d'un fabricant de Tourcoing, M. Roussel.

— On connaissait les amateurs de montres, ceux de poules et de lapins, ceux de repas « à l'œil » : il y a aussi, paraît-il, une autre catégorie non moins intéressante, c'est celle des amateurs de londrès. Débitants de tabac, oyez ceci et tirez-en profit. Vendredi matin, un individu, ayant toutes les apparences d'un honnête ouvrier, entrait chez Mlle Quint, sur la Grand'Place, et se faisait remettre deux caisses d'excellents londrès au nom, disait-il, de son patron, M. M..., un industriel bien connu, puis il sortait tranquillement, se dirigeant vers les Halles avec son précieux fardeau.

Mais M. M... n'était pas le client de Mlle Quint, et celle-ci, après le départ du messager, conçut des soupçons. Elle fit suivre le compère qui, au lieu d'aller chez M. M..., entra dans un estaminet de la rue Jeanne-d'Arc où il ouvrit l'une de ses caisses et en extraya un cigare qu'il se mit à humer avec délices. Quand on prévint la police, il était trop tard : le fumeur avait disparu.

Croirait-on que, dans l'après-midi, il eut l'aplomb de revenir chez Mlle Quint et de demander une nouvelle caisse — de havanes, cette fois — au nom d'un autre fabricant, M. R... ? Le renard se faisait tout simplement prendre au piège; en effet, on envoyait chercher un agent, et le voleur était arrêté. C'est un ancien cabaretier, J. X..., il venait de subir une condamnation à plusieurs mois de prison. On nous dit que cet homme serait atteint d'aliénation mentale.

Vendredi, vers huit heures du soir, un domestique, Eugène Dierkens, passait rue de l'Epeule. Ses étranges façons lui valurent les observations d'un agent de police. Rendu furieux, Dierkens appliqua au représentant de la tranquillité publique un coup de poing au visage et un coup de pied dans les jambes. Après quoi il prit la fuite, mais ne tarda pas à tomber entre les mains d'un autre agent, qui a mis en lieu sûr le trop irascible Eugène.

Pauvre toutou ! — Un malheureux chien vient de rester enfermé pendant huit jours dans une maison de la rue du Collège : un agent l'a délivré vendredi et mis en fourrière.

Patineurs, gaudissez-vous : il vous est permis de vous livrer aux gracieux exercices de *skating-sport* sur le lac du parc de Barbieux. Samedi matin, cette pièce d'eau était recouverte d'une couche de glace assez solide pour supporter les plus vigoureux patineurs. Dimanche, à moins que le temps ne soit au dégel pendant la nuit, il y aura foule à Barbieux.

La neige a continué de tomber pendant toute la matinée, et il en est ainsi dans toute la région et en Belgique.

Dans certaines contrées de ce dernier pays, la circulation entre villages est totalement interrompue. Les Ardennes sont véritablement ensevelies sous la neige et l'on voit les lièvres et les sangliers quitter les bois et venir dans les jardins pour tâcher d'y trouver quelque nourriture.

La neige couvre la campagne dans les environs de Verviers sur une épaisseur de plus d'un demi-mètre. Sur les hauteurs de la Baraque Michel et vers Jalhay, il y en a des quantités considérables.

La tranchée du Hockay a été bloquée pendant quelques heures avant-hier.

Croix. — L'enquête judiciaire n'a pu faire connaître la cause de l'incendie qui a consumé, le 20 janvier, la maison de Mme Vanacker, rue Kléber, 10. Les pertes s'élèvent à 23,000 francs, couverts par une assurance au *Nord*.

Société coopérative de consommation.—Prix du pain : Gruau (trois livres) 0.57 c.; Blanc (trois livres) 0,50. Ménage (quatre livres) 0,57c.

UNE JUSTE REQUÊTE

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

En allant étrenner dans une famille à Bondues, j'ai appris que M. l'instituteur fait réciter les prières à l'école et que l'on y enseigne le catéchisme comme autrefois. L'Inspecteur aurait accordé cette permission aussitôt qu'il a été question d'une école libre dans cette commune

En revenant chez moi, j'ai fait là-dessus beaucoup de réflexions, je les ai communiquées à plusieurs de mes camarades, pères de famille comme moi et voici, monsieur le Directeur, ce que nous prenons la liberté de demander par la voie de votre estimable journal qui est de beaucoup le plus répandu à Mouveaux.

Puisque à Bondues on réapprend les prières et le catéchisme parce que les Frères y ont installé une école libre, ne pourrait-on pas obtenir qu'à Mouveaux on recommence également à apprendre les prières et le catéchisme, *par crainte de voir une école libre* s'établir à côté de l'école communale? De cette manière, nous serons sûrs d'éviter toutes les misères qui arrivent à Bondues, et nous certifions que cela ferait plaisir à tous les pères de famille de Mouveaux, car, républicains comme conservateurs, nous blâmons tous la loi qui a interdit l'enseignement de la religion dans nos écoles, où il n'y a que des enfants catholiques.

Si nos conseillers municipaux pouvaient obtenir de l'instituteur et celui-ci de l'inspecteur la faveur que nous sollicitons pour nos enfants, ils auraient bien mérité des habitants de Mouveaux !

Mouveaux, le 22 janvier 1886.

Un père de famille.

TOURCOING

Conseil municipal. — La séance de vendred est une des plus longues auxquelles nous ayons assisté depuis quelque temps.

D'une durée de près de 3 heures, elle a été entièrement consacrée à la discussion du budget communal de 1886, dont les prévisions ont été arrêtées à 2,968,781 fr. 38 c. en recettes et 2,965,019 fr. 12 c. en dépenses, soit un excédant de 3,772,26 c.

Plusieurs incidents, et quelques-uns assez vifs, se sont produits au cours de cette séance. L'heure avancée à laquelle nous écrivons ces lignes nous empêche de les signaler tous aujourd'hui.

Notons, toutefois, une protestation écrite de M. François Dervaux, dont M. Dron a donné lecture, relative à la location d'une parcelle de terrain du cimetière accordée au patronage Notre-Dame, protestation qui revient chaque année.

A relater également les observations de MM. Desurmont et Glorieux concernant l'abaissement de la taxe de pesage à la Condition publique ; la demande n'a pas été accueillie, mais on étudiera la question.

Après quelques pourparlers, on a prévu en faveur de M. Chamberlain, commissaire de police, les appointements afférents à la seconde classe de son emploi.

Enfin, au sujet de la subvention de 120 mille francs accordée au bureau de bienfaisance, ont surgi de nouveau les critiques qui se sont trop souvent produites vis-à-vis des administrations que quelques uns de nos conseillers attaquent de parti-pris. La subvention à néanmoins été votée à une très grande majorité.

Nous tenons à constater que, pour cette importante question du budget, sur les dix-neuf conseillers présents, les six conservateurs, élus en dernier lieu, se trouvaient à leu poste.

Un malfaiteur précoce. — La gendarmerie a livré aujourd'hui aux autorités belges un jeune garnement de 15 ans, Jean Supli, poursuivi par le parquet de Gand pour attentat à la pudeur et arrêté à Lille.

La Marlière. — Un sieur Emile Thiobel, maçon, a été arrêté par des douaniers pour fraude de tabac belge.

LILLE

M. le directeur du Conservatoire a reçu une lettre de l'administration de Paris lui donnant connaissance qu'une bourse de 600 francs ainsi qu'une prime d'encouragement de 200 fr. vient d'être accordée à M. Bernaert, lauréat du Conservatoire de Lille et élève du Conservatoire de Paris.

Mlle Leclercq est aussi proposée pour cent cinquante francs.

Le faux troupier. — On se rappelle qu'au départ de la classe, en décembre dernier, deux amis, Lamblin et Lepers, firent un accord par lequel l'un se substituerait à l'autre. Lepers devait rejoindre le 69e à Toul. Lamblin lui dit : « *J'vas partir pour ti ; donne tes papiers ; j' s'rai réformé au corps et j' f'rai un vogache aux frais du gouvernemint.* » — « *Conclu.* »

Malheureusement la mèche fut éventée ; néanmoins Lamblin rejoignit le 69e; Lepers ne tarda pas à l'y rejoindre.

Lamblin fut aussitôt désarmé et arrêté. Quelques jours après, le tribunal correctionnel le condamnait à un mois de prison. Il vient de rentrer à Lille et se gardera bien à l'avenir de se substituer à un autre, fût-ce son frère.

Quand à Lepers il fait l'exercice au 69e où il passera cinq ans. Il trouve que la vie militaire a beaucoup plus d'agréments que celle qu'il menait ici. Mais il y a lieu d'espérer qu'il rapportera du régiment des habitudes de travail qu'il n'avait jamais eues à Lille.

Un projet raté. — Samedi, M. D... épicier à Wazemmes, rentrant le soir chez lui trouva tout en désordre dans sa maison. Toute une partie du mobilier avait disparue ainsi que la somme de 800 frs.

Il apprit bientôt que sa moitié, originaire de Gand, était partie avec un de ses compatriotes qui depuis plusieurs mois entretenait des relations avec elle. Supposant que le couple se trouvait dans cette ville, il s'y rendit et ne tarda pas à l'y découvrir. Il alla trouver la police.

Les deux coupables furent arrêtés.

La femme D..., revint à Lille avec son mari ; elle a promis d'être à l'avenir fidèle à ses devoirs d'épouse et de mère.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 28 décembre 1885

(Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*)

Présidence de M. Julien Lagache, maire.

Suite. — (Voir le *Journal de Roubaix* du 22 janvier.)

La fanfare de Beaurepaire ; demande de subvention

M. E. Baas donne lecture du rapport suivant :

» Messieurs, vous avez renvoyé à l'examen de vos de et le commissions, une demande de la fanfare de Beaurepaire tendant à obtenir une subvention de la ville. Cette fanfare, dont l'existence ne remonte pas à plus de deux années, se compose actuellement de 35 musiciens. Nous croyons qu'il est utile d'encourager les créations de ce genre et nous vous proposons de voter à cette société, pour l'année 1886, un subside de 400 francs à charge par elle de faire face aux services que la municipalité pourrait avoir à lui demander.

» Signé : Baas, Senneville, Comerre, Roche, Buisine, Cuvelier, Roussel. »

M. G. Leclercq.—M. le rapporteur propose d'allouer à la Fanfare de Beaurepaire un subside de 400 francs. Or, cette société est de création toute récente. Je crois qu'il serait sage d'agir avec plus d'économie et de ne pas faire droit ainsi à toutes les requêtes qui nous sont présentées. Je ne puis quant à moi m'associer au vote de ce subside.

M. E. Baas. — La Fanfare de Beaurepaire, ne compte, il est vrai, que deux ans d'existence. Jusque maintenant les sociétaires ont supporté tous les frais inhérents à une société de musique, mais ils ne pourraient le faire plus longtemps. Telle est, Messieurs, la raison pour laquelle il s'adressent à vous.

L'allocation demandée servirait à payer le traitement du chef. Il convient de remarquer que la Fanfare de Beaurepaire a son siège dans un quartier populeux, loin de l'école nationale de musique. Elle se recrute absolument parmi les ouvriers. Ceux-ci rentrent de leur travail à 8 heures, les répétitions ne commencent guère avant neuf heures un quart. Nous subventionnons du reste la grande Harmonie et d'autres sociétés instrumentales; nous subventionnons également des sociétés chorales. Pourquoi ne pas accorder la même faveur à la Fanfare de Beaurepaire.

M. Leclercq. — Quand une société périclite c'est alors qu'on nous réclame une subvention, que l'on trouve tout naturel d'accorder pour aider à son relèvement. Je le répète, il est temps de mettre un frein à ces sortes de demandes.

M. Baas. — Je déclare que, sans subvention, il est impossible à la Fanfare de Beaurepaire de continuer à travailler.

M. Leclercq. — Les villes voisines, notamment Tourcoing, sont loin de montrer envers les sociétés musicales, la même générosité.

M. Louage. — La Fanfare de Beaurepaire a-t-elle déjà assisté à un concours ?

M. E. Baas. — Donnez-lui les moyens d'avoir un chef, elle se fera certainement valoir.

M. Wattine. — Messieurs, je considère qu'il est du devoir du Conseil municipal d'encourager les sociétés de musique. La subvention de 400 francs qui nous est demandée est insignifiante et ne peut en aucune façon obérer le budget. Je me joins donc à M. le rapporteur pour vous demander de voter ce subside.

M. le Dr Derville. — N'y aurait-il pas lieu d'appliquer le règlement proposé autrefois par M. Vaissier et spécifiant que nulle société ne serait subventionnée si elle ne comptait 50 membres ?

M. Leclerq. — Je demande à M. le Maire de mettre aux voix ma proposition ; soit le rejet de la subvention.

La proposition de M. Leclercq mise aux voix est rejetée.

M. le Maire. — Je mets aux voix les conclusions du rapport.

Les conclusions du rapport mises au voix sont adoptées.

Bâtiments municipaux ; école communale de la rue des Arts ; réception définitive ; demande d'un crédit supplémentaire.

M. Dupire lit le rapport suivant :

« Messieurs, chargés par vos 3e et 1re commissions de procéder à la réception définitive des bâtiments de l'Ecole de la rue des Arts, nous avons pu constater que les travaux ne laissaient rien à désirer et, conséquemment, devraient être reçus. Mais le crédit voté n'étant que de 70,000 francs et la dépense effectuée s'élevant à 82.185,41, il en résulte un écart de 12.185,41.

» Ce déficit s'explique par les dépenses suivantes non prévues au devis :

» 1° Feuille de terre et aménagement d'une cave destinée à recevoir un calorifère.

» 2° Addition d'un étage sur toute l'étendue du bâtiment ;

» 3° 3.164 mètres d'enduits faits à l'intérieur au mortier à la cendrée au lieu d'être faits au mortier à l'argile, soit une majoration de prix de 0,30 c. par mètre.

» Nous croyons, Messieurs, qu'il y a lieu d'en terminer au plus vite avec les dettes d'un passé dont nous ne pouvons être rendus responsables, et nous vous proposons de voter l'inscription au budget supplémentaire de 1885, d'un crédit de 12.185 francs 41 centimes.

» *Signé* : Dupire, Pennel, Leclercq, Louage. »

M. le Dr Derville. — Messieurs, l'on nous demande de voter un crédit supplémentaire de 12,000 francs, mais, si je considère que lors de l'adjudication des travaux, il y a eu un rabais de 11 0[0 j'en tire la conclusion toute logique que le devis est dépassé non de 12.000 francs, mais bien de 19,000 francs.

M. Pennel. — Je dois dire à M. le Dr Derville que, d'après M. Richez, aucun devis sérieux n'a jamais été fait pour la construction de cette école.

M. le Dr Derville. — Sur quelle base, en ce cas, l'adjudication a-t-elle eu lieu ?

M. Pennel — A cette époque, nous a-t-il été affirmé, il y avait plusieurs écoles à construire, et il a été prévu pour chacune d'elles un chiffre global de 70,000 frs.

M. le Dr Derville. — Que le devis n'ait pas été sérieux, je l'admets ; et c'est même ce que je veux prouver. Le rapporteur explique en partie cet excédant de dépenses ; mais ce que j'aurais bien voulu lui entendre dire c'est qu'une grande partie aussi est due à des dépenses folles et inutiles, qu'on s'est plu en quelque sorte à accumuler et qu'il est facile de constater rien qu'en passant dans la rue des arts. J'ai eu l'occasion d'y entrer quelques minutes avec M. l'adjoint Destombes et une simple inspection nous a fait relever, en entrant, des colonnes de pierre d'une seule pièce comme à l'entrée d'un temple ; au lieu de vitres aux fenêtres, des glaces qui [n'ont pour résultat que de forcer l'instituteur à des décorations supplémentaires ; dans la cour, une pompe à deux bras, ornée d'amours en fonte, pompe dont la valeur s'élève au moins à 200 fr., enfin, sur le bâtiment même de l'école, des inscriptions en céramique que maintenant déjà il est impossible de déchiffrer. Je passe beaucoup de détails coûteux et inutiles et plus propres à la décoration d'un palais que d'une école.

M. Dupire. — Ces travaux sont exécutés depuis un certain temps ; nous ne les avons pas vetés, nous sommes appelés seulement à les recevoir.

M. le Dr Derville. — Si l'on classait, comme l'a fait M. Picavet pour le condition publique, les travaux en deux catégories : travaux non prévus mais utiles; travaux non prévus, non utiles et non profitables à l'œuvre, il y aurait bien des dépenses faites à rayer.

M. Dupire. — Je conviens que certaines dépenses ne revêtent pas un caractère d'utilité et auraient pu ne pas être effectuées. Je demande néanmoins au conseil de vouloir bien voter les conclusions du rapport.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

Bâtiments municipaux ; ferme de l'Ebouage ; construction d'un magasin pour le matériel des fêtes.

M. Pennel lit le rapport suivant :

« Messieurs, l'installation des ateliers manuels dans les locaux de l'ancienne condition publique a exigé le déplacement du matériel des fêtes qui s'y trouvait emmagasiné. Ce matériel, dont la valeur peut s'élever à 20.000 francs, est remisé, à titre absolument provisoire et dans des conditions très défectueuses, à la ferme de l'Ebouage. Il importe de ne pas prolonger cette situation et de construire un magasin définitif où le matériel soit à l'abri et où le service puisse se faire d'une façon commode. Vos 3e et 1re commissions ont délégué les soussignés pour se rendre à la ferme de l'Ebouage. Nous avons reconnu, Messieurs qu'il y avait dans cette propriété communale le terrain nécessaire pour y construire un magasin bien aménagé. Mais dans le but de créer une œuvre d'ensemble et afin de donner plus de facilité au service général, nous vous proposons, en outre, de déplacer l'abreuvoir qui se trouve dans le milieu de la cour et de le reporter à l'extrémité d'un terrain acquis postérieurement, et annexé à la ferme de l'Ebouage. Nous jugeons, enfin qu'il est absolument indispensable de construire un hangar, sous lequel on puisse remiser le matériel des chariots et tombereaux qui, faute d'abri, est actuellement laissé en plein air.

» Persuadés que le Conseil reconnaîtra que cette dépense s'impose, nous lui proposons de voter le crédit de 8,500 francs demandé par M. le Directeur du service des Bâtiments pour exécuter ces divers travaux.

» *Signé*: Pennel, Dupire, Leclercq, Louage. »

M. Béghin demande s'il ne serait pas opportun d'acquérir un terrain pour avoir une sortie sur la rue du Coq français.

M. Pennel fait observer que la ferme de l'ébouage a déjà deux sorties, l'une sur la rue Decrème l'autre sur la rue du Tilleul. ce qui est suffisant.

Les conclusions du rapport, mises aux voix sont adoptées. (*à suivre.*)

Les Travaux du Conditionnement

(Suite. — Voir le numéro du 21 janvier).

IV

Pierres bleues et pierres blanches

D'après l'expert, les différences rencontrées dans la vérification de cette partie du mémoire général résultent, pour ainsi dire, en entier de l'inobservation du mode de mesurage indiqué dans le cahier des charges. Les autres différences sont sans importance.

Pour cette partie de la construction, le devis a été considérablement dépassé.

En ce qui concerne la pierre bleue, la prévision du devis était de 4,047 fr. 92 c., déduction faite du rabais de l'adjudication, tandis que la dépense effectuée est de 14,332 fr. 11 c. déduction faite du même rabais.

Il faut déduire, de cette dernière somme, la moins-value résultant de l'exécution défectueuse des joints, des chanfreins et des raccords de moulures.

Il y a aussi, sur une partie des pierres, des cavités et des traces noires qui donnent au soubassement de l'édifice un aspect désagréable.

L'ensemble des réductions à opérer pour ces malfaçons et la qualité inférieure des pierres est de 888 francs.

Reste donc, pour le règlement du compte de la pierre bleue, la somme de 13.452 fr. 11 c.

La demande de l'entrepreneur était, pour cette partie, de 14.858 fr. 28 c. déduction faite au rabais.

L'expert ajoute : « D'après le devis, il ne devait pas être fourni de pierres à deux parements de sciage. Ce second parement de sciage, compté dans le mémoire de l'entrepreneur, était, du reste, inutile.

» Je dois donc en porter la valeur, soit 100 fr. dans la catégorie des travaux non utiles et non profitables à l'œuvre.

» La différence entre le chiffre au devis et celui du règlement, provient de l'augmentation de l'importance de soubassement de façade sur le boulevard, pour lequel il n'était prévu qu'un simple plaçage.

» Il n'avait pas été prévu de pierres pour les soubassements du bâtiment d'administration et des murs de clôture. Le couronnement des pilastres, cordons et appuis sont aussi supplémentaires.

» Pour ce qui concerne les *pierres blanches*, il y a lieu de faire les mêmes observations que pour les pierres bleues.

» Le mémoire de l'entrepreneur, pour cette partie des travaux, s'élève à 28.566 fr. 31 c. déduction faite du rabais de l'adjudication.

» Le résultat de la vérification a donné, avec le même rabais, le chiffre de 27.005 fr. 33 cent.

» Il y a dans la pierre blanche aussi des malfaçons diverses telles que : irrégularité des joints, écornures par suite de la pose défectueuse des assises, scellements mal exécutés et non ragrées, pierres fendues, notamment plusieurs assises dans les façades et les linteaux des portes des habitations sous le passage.

» Dans le pilastre milieu du passage vers cour, il a été rapporté un morceau de pierre entaillé dans toute la hauteur d'une assise et en partie dans les assises inférieures et supérieures.

» Il y a, dans l'ensemble des pierres blanches de Roche et surtout de Banc-Royal, des parties défectueuses d'un gros grain tout à fait irrégulier. Ces pierres ne manquent pas d'homogénéité, mais elles produisent dans les façades un effet des plus désagréables.

» Les pierres de Banc-Royal sont en général de la qualité dite « Banc-Royal tendre » avec quelquelques parties trop tendres que l'entrepreneur aurait dû rejeter.

» J'ai constaté aussi des exfoliations dans les pierres de Roche formant les couronnements des murs du bâtiment de l'administration. Les points de ces couronnements ont été exécutés avec un mortier de mauvaise qualité, sur lequel j'ai remarqué partout de la végétation.

» J'estime à 1.750 fr. la moins-value qui résulte de ces malfaçons et mauvaises fournitures.

» Il reste donc pour cette partie du mémoire la somme de 25.255 fr. 33 c.

» Le devis s'élève à 12.702 fr. 62 cent., déduction faite du rabais.

» La pierre de Roche, continue M. Picavet, quoique non prévue au devis, était utile pour les travaux auxquels elle a été employée.

M. Picavet fait cette remarque importante : « Les suppléments, tant pour la pierre bleue que pour le Banc-Royal et la pierre de Roche, ont été, suivant la déclaration de M. Degand, architecte, commandés après l'adjudication par l'Administration municipale, pour donner aux constructions, suivant le désir exprimé par la Chambre de commerce, un aspect plus monumental.

» L'emploi qui a été fait d'une plus grande quantité de pierre a donné aux constructions une réelle plus value. J'estime donc, pour cette raison, que la dépense supplémentaire, occasionnée par l'emploi de cette pierre, doit entrer dans la catégorie des suppléments utiles. » (*A suivre*).

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 23 Janvier 1886.

Monsieur le directeur du *Journal de Roubaix*,

La commission administrative de l'Ecole nationale de musique a vu, non sans étonnement, dans un des récents numéros de votre estimable Journal, une lettre signée d'un candidat à la place de professeur du second cours de Violon.

Le règlement de l'école est formel pour ce qui regarde l'admission des professeurs et il ne parle, en aucune façon, d'un concours *quelconque*, et encore moins d'un concours *obligatoire* ; la commission peut donc agir en toute liberté et mettre les places vacantes au concours, *quand elle n'est pas suffisamment éclairée sur la valeur des candidats, comme elle peut proposer les titulaires sans concours*, (si elle le juge convenable) à l'approbation de l'autorité supérieure.

Si votre correspondant s'était donné la peine de se renseigner il aurait épargné à vos lecteurs la lecture d'une lettre sans portée dans ses effets comme sans mesure dans ses termes.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Commission :

Le Directeur de l'Ecole nationale de Musique, Vice-Président de la Commission Administratire

V. Delannoy.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grande-Harmonie. — Quand la *Grande-Harmonie* donne une soirée musicale, la salle de la rue Saint-Georges paraît toujours trop étroite, tant il y a affluence d'auditeurs; il faut avouer que ces concerts comportent un grand intérêt et légitimement amplement cet empressement du public. La soirée de lundi dernier ne le cédait en rien aux autres : on y a goûté un plaisir aussi complet qu'on se l'imaginait.

On a d'abord entendu la *Grande-Harmonie* qui a payé son tribut à la fête par deux morceaux, *Allégro militaire* et la *Marche aux Flambeaux*, de Th. Semet, aussi écoutés qu'applaudis.

M. Gustave Brisy, violoncelliste, au jeu sage, élégant et fin, est de l'école qui émeut et qui charme. Sa *Romance* et sa *Berceuse* ont fait valoir ses belles qualités, et il a été acclamé.

Les lauriers cueillis la veille, au concert de la *Lyre Roubaisienne*, par la *Bohème artistique* n'ont pas empêché ce groupe de jeunes gens de faire apprécier à un public ravi tout le parti qu'ils tirent de leurs mandolines et de leurs lyres. Le succès qu'ils ont obtenu lundi prouve assez que, désormais, ils peuvent prendre part à tous les concerts, où ils jetteront une note originale et toujours attrayante. Est-il nécessaire d'ajouter que MM. Hannart, Deltour, Nolf, Verlinde ont été salués par des bravos enthousiastes?

M. Léopold Mercier, dans ses deux romances, a reçu le meilleur accueil. Il dirige sa voix avec beaucoup d'art.

La partie chansonnette incombait à M. Degorge, qui a fort égayé. Beaucoup de verve et d'imprévu chez ce chanteur. Il donne la mesure d'un talent plein de souplesse et d'originalité. Les chansonnettes ont ceci de bon qu'elles reposent l'esprit tendu sur la musique, par les éclats de rire qu'elles provoquent.

Le piano était confié aux doigts brillants et disciplinés de M. Auguste Wassenove, dont les qualité de style et de netteté ont eu libre carrière avec un programme aussi bien composé. G. C.

Mélomanes roubaisiens. — Dimanche, à 7 heures du soir, une soirée très amusante aura lieu au local de la société les *Mélomanes roubaisiens*, rue Pellart : une divertissante comédie la terminera.

On lit dans l'*Echo de la Frontière*, de Valenciennes

« Rarement nous avons entendu concert plus réussi que celui donné mardi dernier, par le Cercle Catholique, en faveur des ouvriers pauvres

» Toute la société valenciennoise avait répondu à l'appel des organisateurs et la recette qui a été des plus fructueuses viendra soulager bien des misères que la crise actuelle et l'hiver prolongé que nous subissons, *rend hélas de plus en plus nombreuses* !

» Nous avons eu le grand plaisir d'entendre de nouveau Mme Landouzy, que nous avions déjà applaudie il y a un an, au concert du *Choral-Club*.

» Il est impossible de mieux chanter que cette mignonne et charmante artiste.

» La voix est puissante, bien timbrée, juste.

» La méthode est parfaite.

» Et qu'elle *facilité* pour vocaliser.

» Nous ne comprenons pas comment une artiste d'une pareille valeur, ne soit pas depuis longtemps à Paris !

» Heureuse ville que celle de Roubaix, qui possède une pareille maîtresse de chant !

» En entendant Mme Landouzy, nous étions jaloux de nos voisins, nous qui, malgré les sacrifices que la ville s'impose n'avons pas une seule maîtresse de chant.

» Il est vrai qu'à défaut d'un cours de chant, nous avons un cours de violon à l'usage des jeunes filles.

» Le premier étant nécessaire, n'existe pas en réalité; le second étant non seulement inutile, mais encore ridicule, nos bons conseillers se sont empressés de le faire fonctionner.

» Il faudrait citer tous les morceaux chantés par Madame Landouzy, contentons-nous de mentionner l'air de la *Reine des Huguenots* et la *Colombe*, de notre concitoyens Membrée. Ces deux morceaux ont été chantés avec une science et un sentiment artistique incomparables.

» M. *Landouzy* est un artiste consciencieux et de valeur et lui aussi a recueilli de nombreux applaudissements,»

Tribunal correctionnel de Lille

Audience de samedi 23 janvier 1886

AFFAIRE DE L'ASCENSEUR

Le tribunal correctionnel a rendu aujourd'hui son jugement sur l'affaire de l'ascenseur.

Il a prononcé l'acquittement de Folliot et a condamné les prévenus Lefebvre et Delombaerde, le premier à 1 an, le second à 3 mois de prison, chacun à 100 francs d'amende et tous deux solidairement aux frais.

Immédiatement après le prononcé du jugement les deux condamnés ont interjeté appel.

NORD

Le crime de Marquette. — L'enquête continue sur l'assassinat de Delplanque; M. de Liscouet, juge d'instruction, a interpellé de nouveau Delporte, vendredi après-midi. Les réponses de ce vagabond sont toujours contradictoires.

Il est cependant certain qu'il a été le complice du crime ; on suit en ce moment une trace qui pourrait amener un éclaircissement sérieux.

Le sac qui a servi à enfermer le corps du jeune Delplanque est en grosse toile d'emballage et porte la marque H.S.355. Il mesure environ 80 cent. de haut sur 50 c. de large.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. le marquis d'Aoust, qui était maire de la commune de Cuincy-les-Douai. M. d'Aoust s'était rallié à la République, mais il négligeait volontiers la politique pour les beaux-arts et s'occupait surtout de musique.

Un démenti. — L'*Agence Havas* nous communique la note suivante :

« Plusieurs journaux ont annoncé que les ateliers des établissements Cail, installés à Grenelle et qui occupent un nombre considérable d'ouvriers allaient être transférés à Denain. Nous sommes priés de démentir cette nouvelle qui a produit sensation dans le 15e arrondissement et qui est absolument inexacte.

SOMME

Candidat perpétuel. — On annonce que M. Ribot, qui n'est pas encore las d'être battu, se présente aux élections sénatoriales de la Somme entre

---

FEUILLETON DU 24 JANVIER. — N° 31

LE

LIEUTENANT BONNET

DEUXIÈME PARTIE

XV

Esparbarinque la soutint, car il n'avait pas de rancune et pourvu qu'il pût jouer, il était satisfait.

— Gondinet a du bon, dit-il, j'aime le naturel et la facilité de son esprit, sa finesse, sa bonne humeur ; et puis, il y a un Geoffroy, et j'ose dire, sans forfanterie, que je réussis beaucoup dans les Geoffroy, comme dans les Saint-Germain, d'ailleurs.

Le capitaine ayant pris le Geoffroy sans que personne le lui disputât, il restait à distribuer les autres rôles.

— M. Derodes pourrait prendre le rôle d'Alcide, proposa Agnès.

— Qu'est-ce qu'il dit Alcide ? demanda Derodes.

— Des choses tendres.

— Ça doit être amusant ; et elles longues à dire ces choses tendres ?

— Non.

— A qui les dit-il ?

— A moi, répondit Agnès, si on veut bien me confier le rôle de Marthe.

— Alors c'est avec plaisir que j'accepte Alcide, dit Derodes, plus aimablement qu'à son ordinaire.

— Il reste Greneux, dit le capitaine, à qui le donner ?

— J'ai pensé à M. Bonnet, répondit Agnès.

Bonnet se récria : il n'avait jamais joué la comédie, il espérait qu'on ne l'obligerait pas à être ridicule.

— C'est un Ravel, dit le capitaine, si je ne jouais déjà Flavignac je le prendrais volontiers, car je puis dire sans forfanterie que je réussis beaucoup dans les Ravel.

— Greneux est un vieux paysan madré, dit Agnès.

— Il est vrai que je suis paysan, dit Bonnet, mais je ne suis ni vieux, ni madré.

— Je vous ferai une tête, s'écria le capitaine, comptez sur moi, une tête, une tête !

— C'est un rôle qui demande de la finesse, dit Julienne, en intervenant pour la première fois, et je suis certaine que M. Bonnet le jouerait dans la perfection.

Bonnet se défendit, tout le monde tomba sur lui.

— Voulez-vous faire manquer notre représentation, dit Agnès dépitée.

— Nous vous en prions, dit Julienne.

Il fallut bien qu'il se rendit.

— Je vous ferai une tête mon cher ! J'ai justement une perruque qui vous ira à merveille.

Carrelet qui n'avait rien dit depuis que le monologue avait été rejeté paraissait réfléchir :

— Si on ne joue que les *Convictions de papa*, dit-il enfin, ça ne fera pas un spectacle corsé, si on y ajoutait un monologue?

— Parfaitement, s'écria le capitaine saisissant l'occasion au passage ; je dirai la *Conférence de Pétillon* ; comme ça vous verrez mon parapluie.

Devant le sourire moqueur de ses camarades, Carrelet n'osa pas proposer un autre monologue.

— Au fait, dit-il, d'un air un peu pincé, il faut le voir ce fameux parapluie.

Il fut convenu que la première répétition aurait lieu le surlendemain, à huit heures du soir.

— Tâchons de savoir à peu près nos rôles dit le capitaine, nous nous débrouillerons tout de suite.

Quand on se réunit, le capitaine et Bonnet avaient appris leurs rôles, mais Derodes et Agnès n'en savaient pas un mot. Derodes parce qu'il n'aimait pas à se donner de la peine, Agnès parce qu'il ne lui convenait pas de faire marcher les répétitions trop vite ; plus elles iraient lentement, plus elles se renouvelleraient souvent, mieux cela vaudrait.

Comme c'était à elle et à Derodes de commencer, aux premiers mots ils s'arrêtèrent.

— Votre réplique, M. Derodes, cria le capitaine.

— Qu'est-ce que j'ai à dire ? demanda Derodes.

— Oui, mademoiselle.

— Je veux bien : « oui, mademoiselle. »

— A vous, mademoiselle Agnès, dit le capitaine qui, la brochure à la main, tenait le double emploi de régisseur et de souffleur, en attendant qu'il occupât celui des Geoffroy, où, sans forfanterie, il était supérieur.

— Je crois, répliqua Agnès sans répondre directement, que le mieux est que nous répétions la brochure à la main ; nous irons plus vite.

— Ça me va, dit Derodes.

Il recommencèrent et cette fois cela alla plus vite ; cependant bientôt Agnès s'arrêta :

— Monsieur Derodes, est-ce que vous ne pourriez pas me dire plus tendrement : « Oh ! mademoiselle Marthe, vous ne m'avez jamais aimé. »

— De la chaleur commanda le capitaine.

— Comment diable voulez-vous que je vous dise cela ? demanda Derodes.

— Comme je dis moi-même, répondit Agnès : « Si monsieur, si, je vous ai aimé. »

Cela fut murmuré avec tant de douceur et tant de charme, un accent si tendre, un regard si ému, que Derodes s'échauffa un peu.

Mais bientôt encore Agnès s'arrêta; cette fois, ce fut pour s'adresser au capitaine :

— Monsieur Esparbarinque.

— Mademoiselle.

— Est-ce que vous trouvez que quand je dis à Alcide : «Je lui avais raconté que vous m'aviez *paru aimable*» — *et qu'il me répond : Ah ? madem